



Proposition technique

Lot 2 : Pour une Filière Durable Dynamique et Organisée et de pré-Collecte des DMA à Brazzaville (FI3D)

Version actualisée au 07/01/14

Mise en œuvre : GRETE

Budget : 650 000 €

Durée : 36 mois

Janvier 2014

GRET / CONGO BRAZZAVILLE

PARTIE A. RÉSUMÉ OPÉRATIONNEL

La présente action vise à structurer et pérenniser la filière de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés dans la ville de Brazzaville.

OS1. Accroître les volumes de DMA collectés et éradiquer les dépôts sauvages : A travers l'organisation de la pré-collecte et les plans de zonage, l'ambition est de clarifier les zones de couverture, de mieux définir les rôles et responsabilités des acteurs de la pré-collecte afin d'accroître les volumes collectés.

OS2. Professionnaliser et structurer les pré-collecteurs afin qu'ils assurent un travail de qualité (régularité du ramassage, optimisation des coûts et de la gestion, nettoyage et gestion régulière des ATOMs,...) : Le renforcement des acteurs de la pré-collecte portera sur des dimensions techniques, gestionnaires et organisationnelles afin qu'ils assurent un travail de qualité et contribuent à délivrer un service professionnel de qualité.

OS3. Renforcer et accompagner les processus de coordination, de suivi et de contrôle par la municipalité de l'activité des pré-collecteurs : La reconnaissance des acteurs de la pré-collecte permettra d'assurer un suivi et contrôle par la municipalité d'une part et son Département Environnement et Propreté de la Ville. Au-delà du contrat proprement dit, il s'agit de renforcer les liens et les processus de concertation entre les services municipaux et le secteur privé afin d'améliorer la coordination et la gestion urbaine.

Les bénéficiaires directs de l'action sont les suivants : i) les 28 ONG et associations œuvrant actuellement dans la pré-collecte et 356 pré-collecteurs individuels ; ii) les 2 COPOM existants, créés dans le cadre du PARSEGD et les futurs regroupements (entre 15 et 30 en fonction du contexte) ; iii) le personnel du DEPV des 4 mairies d'arrondissement cibles, de la mairie de Brazzaville et ceux des 3 autres mairies d'arrondissement ; iv) les chefs de quartiers et comités de quartiers des 53 quartiers visés. Les bénéficiaires finaux sont les populations des quartiers de Makelele, Mougali, Ouenze et Talangäï (75% de la pop soit 1,2 millions d'hbts) où le zonage a été effectué ainsi qu'une partie des habitants de Bacongo riverains des canaux de drainage des eaux pluviales construits dans le cadre du projet ;

Principales activités menées dans le cadre de l'action :

- Activités de diagnostics approfondis, identification et regroupement des pré-collecteurs par zone ;
- Test et optimisation de modalités de structuration adaptées et pertinentes ;
- Conception concertée et mise en œuvre de plans d'actions pour les collectifs ;
- Accompagnement du processus de contractualisation avec les mairies
- Formations techniques, économiques et organisationnelles des collectifs et des pré-collecteurs
- Equipements et mise en place d'un fonds d'investissement pour les pré-collecteurs ;
- Renforcement du dynamisme commercial et sensibilisation (en lien avec le lot 1)
- Capitalisation, ateliers d'échange, renforcement institutionnel

Sommaire

PARTIE A. Résumé Opérationnel	2
PARTIE B. DESCRIPTION DETAILLEE DE L’ACTION	4
1.1. Description.....	4
1.2. Méthodologie et modalités de mises en œuvre.....	14
1.3. Durée et plan d'action pour la mise en œuvre de l'action	19
PARTIE C. BUDGET DE L’ACTION.....	20
1.1. Détails des honoraires et des frais de fonctionnement	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Sources de financement	Erreur ! Signet non défini.
PARTIE D. Rappel du CADRE LOGIQUE	27

PARTIE B. DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'ACTION

1.1. DESCRIPTION

1.1.1. Description du contexte d'intervention

Le Congo est un « pays à revenu intermédiaire » du fait de ses richesses pétrolières (celles-ci contribuent au PIB à environ 66 %¹) qui alimentent l'essentiel de son revenu annuel. En dépit de taux de croissance importants (7,1 % en 2009, 9,1% en 2010 (DSRP2)), un peu plus de la moitié (50,7 %) de la population congolaise vit encore en dessous du seuil de pauvreté en 2008. Brazzaville, la capitale, qui avec ces 7 arrondissements compte près de 44% de la population congolaise (1 641 000 habitants), est marquée par un accès limité aux services urbains pour une majorité de la population. Les quartiers péricentraux ont une population plus pauvre que dans les quartiers centraux (47,1% des ménages sont pauvres contre 30% dans les quartiers salubres) et connaissent une situation alarmante en termes de services de base et d'équipements urbains.

Concernant la gestion des déchets, le cadre institutionnel est en cours de définition ; le Diagnostic et Plan directeur de gestion des déchets solides de la ville de Brazzaville ont été adoptés mi-2011 ; l'Etat et la Mairie de Brazzaville à travers son Département Environnement et Propreté de la Ville (DEPV) s'engagent fortement pour clarifier le cadre institutionnel. Il est d'autant plus urgent de définir des solutions que, parallèlement, la croissance démographique estimée à 6,3% laisse présager une forte croissance de déchets, C'est ainsi 420 000 Tonnes de déchets produits par an qui sont déposés dans les 35 000 dépotoirs sauvages (parcelles abandonnées, rives du fleuve) occasionnant des nuisances sanitaires et environnementales importantes pour les riverains.

La commune ne mobilise ni suffisamment de moyens humains ni financiers (moins de 1% de son budget) pour gérer ce problème. Elle se repose de fait sur les ONG, les associations et pré-collecteurs sans coordination ni stratégie de suivi. Ce sont ainsi 28 ONG et associations locales et 356 pré-collecteurs individuels qui interviennent de manière informelle dans les quartiers pour assurer le service de nettoyage et de ramassage des déchets des ménages. Ce lot s'inscrit dans le prolongement du PARSEGD (projet d'Appui à la Réinsertion Socio-économique des groupes défavorisés) et vise à organiser, en accompagnement de la construction des Aires de Transit des Ordures Ménagères, la filière de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés.

Outre la faiblesse des moyens (humains, techniques et financiers) et du manque de coordination et de suivi de la part des acteurs institutionnels, les opérateurs eux-mêmes travaillent de manière inégale, de façon plus ou moins professionnelle. Ce service, s'il est qualifié d'« efficace » dans le diagnostic, ne touche que 27% de la population. Il existe une forte hétérogénéité entre les différents opérateurs. Si 25% sont dynamiques (plus de 40 abonnés par

¹ Document de stratégie de réduction de la pauvreté, république du Congo (DSRP), 2008-2010, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, République du Congo, mars 2008.

² Stratégie de partenariat - pays pour la république du Congo, p.19, exercice 2010-2012, IDA, mai 2009

collecteur), 14,10% sont plus faibles (20 abonnés en moyenne) et présente des faiblesses tant économiques qu'organisationnelles et techniques. Il conviendra donc d'adopter une démarche d'accompagnement spécifique et de contruire des outils, relativement souples et adaptés en fonction des profils des opérateurs. Le renforcement de ces opérateurs à travers un fonds d'investissement et d'équipements comme à travers de l'accompagnement renforcé et de manière durable à travers leurs structuration sont ainsi indispensables pour accroître les volumes de déchets ménagers et assimilés collectés et assurer un service plus efficient auprès des populations.

1.1.2. Description des objectifs

La présente Action vise à structurer et pérenniser la filière de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés dans la ville de Brazzaville. Elle est structurée autour de trois objectifs, du niveau local des quartiers (OS1) au niveau institutionnel (OS3) dans une logique d'articuler les différents niveaux d'exploitation et de coordination de la filière. Il vise à :

- OS1. Accroître les volumes de DMA (déchets ménagers et assimilés) collectés et éradiquer les dépôts sauvages ; pour qu'un service soit équilibré économiquement, que les populations adhèrent au service et voient leurs conditions de vie durablement améliorées, les volumes de collecte et la couverture du service doivent être accrus et les dépôts sauvages progressivement éradiqués ;

Indicateurs OS1 : accroissement du taux de couverture du service (accroissement du nombre d'abonnés de 50%) et diminution progressive de 1/3 des dépôts sauvages dans la ville.

- OS2. Professionnaliser et structurer les pré-collecteurs pour qu'ils rendent un service efficient ; L'absence de coordination des acteurs entraîne une concurrence entre les opérateurs, des déséquilibres de couverture du service, une absence de péréquation entre quartiers et un flou des rôles et responsabilités de chacun. Structurer et donc reconnaître l'ensemble des acteurs, clarifier les rôles à travers des processus de contractualisation et accroître la professionnalisation des acteurs en place permettront de rendre le service plus efficient et durable ;

Indicateurs OS2 : processus de reconnaissance des opérateurs de pré-collecte par la mairie et signature de contrats d'objectifs à moyen terme avec des collectifs de pré-collecteurs structurés et responsables ; 80% des opérateurs de pré-collecte sont connus et formalisés ;

- OS3. Renforcer et accompagner les processus de coordination, de suivi et de contrôle par la municipalité de l'activité des pré-collecteurs ; Pour que le service soit inscrit dans les routines, qu'il puisse être sanctionné en cas d'échec et puisse s'adapter à des changements, des reconfigurations des quartiers, le rôle des autorités dans le suivi et le contrôle de ces pré-collecteurs doit être réaffirmé ; Le confrontation des intérêts des uns et des autres doit pouvoir être réalisée dans un processus de concertation, de dialogue et de négociation régulier ;

Indicateurs OS3 : Au moins 70% des collectifs rendent des comptes sur leur activité ; ils sont contrôlés par la mairie à échéance régulière qui peut les sanctionner et renégocier les contrats ou autorisations délivrées ;

Ainsi, afin d'atteindre ces outputs Ces objectifs sont ensuite déclinés en 5 résultats attendus permettant d'atteindre les outputs.

1.1.3. Résultats attendus et outputs

- **RA1. 80% opérateurs de pré-collecte sont formellement identifiés, regroupés et reconnus par les mairies ;** Sur les zones cibles, des collectifs de pré-collecteurs sont renforcés et/ou créés ; ils regroupent près de 80% des pré-collecteurs existants ; ils deviennent les relais de leurs membres auprès de la mairie actualisant leurs base de membres et informant les mairies des nouveaux membres ou des exclusions ; des modalités souples de gouvernance et de contrôle sont définies au sein des collectifs afin de permettre leur fonctionnement et leur renouvellement ;

N°	Output / livrable – R1	Date
L1-1	Cartographie de la couverture des réseaux et acteurs existants + Base de données + Base de donnée des pré-collecteurs livrée à la mairie	M3
L1-2	Rapport de diagnostic de la pré-collecte existante	M3
L1-3	Rapport de l'étude juridique –version finale	M3
L1-4	Plan de formation élaboré pour les associations et collecteurs individuels	M3
L1-5	CR des formations (5-10 premiers collectifs) + évaluations	M6
L1-6	Procédures et documents types pour la création des collectifs – version 1	M6
L1-7	Structuration des 5 -10 premiers collectifs (statuts signés)	M9
L1-8	CR des formations des autres collecteurs dans les zones cibles en vue de leur structuration	M12

- RA2. Des contrats sont signés avec la commune clarifiant les droits, rôles, responsabilités et obligations de chacun; des modalités souples de suivi de contrat sont définies et partagées avec les acteurs ; Des objectifs de couverture sont négociés et inscrits dans les « contrats » ; une base de données des collectifs existante est régulièrement actualisée par les mairies ;

N°	Output / livrable	Date
L2-1	Contrats types entre mairies et pré-collecteurs (collectifs et/ou individus)	M12
L2-2	Formation aux outils de suivi-monitoring	M12
L2-3	Rapports de performance de pré-collecte régulièrement renseignés (fréquence trimestrielle)	M15, M18, M21, M24, M27, M30, M33
L2-4	Rapport d'étude sur les mesures possibles de reconversion	M15

- RA3. Les opérateurs de pré-collecte sont renforcés, équipés et accompagnés ; les volumes collectés et déposés dans les ATOMs augmentent; Le chiffre d'affaire global des collectifs est accru, les revenus des pré-collecteurs dynamiques augmentent ; les capacités d'investissement des collectifs augmentent ; des formations en cascade sont dispensés auprès des collectifs qui à leur tour forment leurs membres sur des aspects techniques et économiques (un objectif de 300 personnes formées au minimum) ;

N°	Output / livrable	Date
L3-1	Documents types de gestion du fonds d'équipement (procédures d'octroi, critères, comités de sélection, dossier d'appel au financement simple)	M12
L3-2	Rapport du 1 ^{er} comité de sélection	M15
L3-3	Rapport d'avancement du fond et CR du 2 ^{ème} comité de sélection	M21
L3-4	Rapport d'avancement du fond et CR du 3 ^{ème} comité de sélection	M27

- RA4. Les populations sont incitées à s'abonner au service des opérateurs, Les COPOM sont renforcés dans leur démarche commerciale de développement du service ; A travers des campagnes de promotion du service et d'information, le nombre d'abonnés augmente globalement sur la ville ; Plus de 30% de nouveaux ménages s'abonnent ; les COPOM disposent d'outils pour poursuivre une démarche commerciale à travers un fond alimenté par leurs membres ;

N°	Output / livrable	Date
L4-1	Plans de communication définis avec 5-10 collectifs	M12
L4-2	Supports de promotion du service et d'information des usagers	M21
L4-3	Rapports des campagnes de promotion	M27
L4-4	Plans d'action sur 3 ans des collectifs	M30

- **R5. Les outils sont capitalisés, diffusés ; Les mairies sont renforcées dans le suivi et la mise en place de ces outils ;** Des outils de contractualisation et de suivi-évaluation sont connus, diffusés, partagés et utilisés par les mairies; la renégociation des contrats des collectifs est possible;

N°	Output / livrable	Date
L5-1	Rapport de bilan à mi-parcours	M18
L5-2	Rapport de l'étude d'impact (enquête auprès des collecteurs)	M33
L5-3	Guide de procédures	M33
L5-4	Rapport de l'évaluation finale	M36

Les livrables en orange sont ceux qui feraient l'objet de décaissement de tranches

1.1.4. Activités détaillées

Dans les tableaux ci-dessous, la structure responsable de l'activité est indiquée en gras, les structures qui participent en italique ;

Les acronymes utilisés sont les suivants : *Gret*, *DEPV* pour la commune de Brazzaville (Département de l'Environnement et la Propreté de la Ville), *mairies* pour les mairies d'arrondissement, *Copom* pour les collectifs, *OP*. Pour les pré-collecteurs existants (individuels et ONG existantes), *Assoc*. Pour les ONG et associations des quartiers existantes, *EAA*, *BE* pour les bureaux d'études et consultants locaux sollicités ;

<u>Activités prévues</u>	<u>Resp.</u>
RA1. 80% opérateurs de pré-collecte sont formellement identifiés, regroupés et reconnus par les mairies ;	

A11. Diagnostics approfondis

Une série de diagnostics viendront compléter le diagnostic très exhaustif déjà de 2008. Ceux-ci porteront plus spécifiquement :

- i) sur les capacités de gestion des opérateurs, leurs profils (réalisation d'une base de données), leur volonté de structuration, leur présence et dynamisme dans les zones ;
- ii) leur modèle économique et capacité de développement, leurs besoins en équipements et capacités d'investissement ainsi que leurs besoins en formation.
- iii) la faisabilité institutionnelle et juridique de leur structuration (types de statuts,...) à travers une analyse des forces et faiblesses de chacun des types de statuts,

Gret, *DEPV*,
mairies, *OP.*,
BE

Ils seront réalisés sur la base de focus groups et d'entretiens qualitatifs semi-structurés sur la base d'un plan d'échantillonnage représentatif des différents types de structures. Ces diagnostics seront également l'occasion de mobiliser les pré-collecteurs et d'instaurer des processus de dialogue avec eux pour mieux les connaître et expliquer la démarche du projet. Une analyse cartographique viendra compléter ces diagnostics par zone afin d'affiner la compréhension de la couverture du service ; Ces analyses, en particulier seront réalisées avec l'appui des mairies d'arrondissement afin de garantir une connaissance et compréhension communes des constats. Un atelier de restitution des résultats des diagnostics sera réalisé afin de mettre en débat les résultats et de préparer les outils de tests et de valider les propositions de formation.

A12. Test et optimisation de modalités de structuration adaptées et pertinentes

A l'issue des diagnostics, 5 à 10 zones pilotes dans la ville seront identifiées et sélectionnées pour être des zones de tests (représentativité des quartiers mais surtout du type d'opérateurs existants). Des modalités de structuration seront définies en fonction des modèles économiques et des profils, des critères de choix seront alors spécifiés.

Quel que soit le statut retenu pour les collectifs (syndicat, association, entreprise,...), des outils seront préparés et testés : statuts et règlement intérieur, outils de financement,... Les premiers tests viseront à représenter la diversité des situations possibles : uniquement des opérateurs individuels sur la zone, uniquement des ONG déjà existantes, une combinaison d'ONG et de pré-collecteurs informels,... Ils s'appuieront sur les enseignements tirés de la constitution des deux premiers COPOM. Des ateliers viseront d'abord à informer les collecteurs et recueillir leurs attentes. Puis, les modalités de structuration seront discutées dans le cadre d'ateliers avec les futurs membres et préciseront la gouvernance, le contrôle financier, le renouvellement, l'exclusion des membres et les services et attentes vis-

Gret, *DEPV*,
mairies, *OP.*

à-vis du collectif ;

A13. Concertation avec les acteurs sur les regroupements des autres zones avec chacune des mairies d'arrondissement et mise en œuvre des plans d'action pour les 4 mairies cibles (avec plans de zonage) ;

Des réunions d'information pour identifier les collectifs dans les autres zones seront conduites par les mairies. Une série d'ateliers (4) de concertation sera ensuite menée pour la définition de plans d'actions avec les mairies d'arrondissement, les collectifs existants, les opérateurs, les chefs de quartiers et autres acteurs ressources du quartier en fonction des priorités de zones. Des points focaux dans les mairies pour l'accompagnement du processus seront identifiés;

**Mairies, Gret,
DEPV, OP.**

Les collectifs des autres zones seront ensuite formés (10 à 20) et bénéficieront des outils de l'activité A12. Ils participeront à l'affinement du zonage et seront accompagnés dans leur structuration (identification, sélection, formations sur les statuts, mise en place de caisse pour le fonctionnement des collectifs, enregistrement). Des bases de données seront mises en place dans les mairies et du personnel formé à leur utilisation.

RA2. Des contrats sont signés avec la commune clarifiant les droits, rôles, responsabilités et obligations de chacun; des modalités souples de suivi de contrat sont définies et partagées avec les acteurs ;

A21. Définition et accompagnement du processus de contractualisation ;

Dans les zones pilotes d'abord, des outils de contractualisation seront préparés, négociés et permettront d'affiner les cahiers des charges des collectifs, les modalités de contrôle et de rendu, les tarifs. Ensuite l'ensemble des collectifs une fois formés seront accompagnés pour définir avec les communes leur cahier des charges et leurs contrats d'engagement. Ils participeront à la définition du zonage, au choix des outils de suivi à travers des ateliers de concertation avec les communes (choix de licences, d'autorisations ou de contrats, procédures de contrôle et de communication), leurs modalités de financement. Au moins des réunions semestrielles de suivi seront dans un premier temps mises en place afin de permettre d'optimiser les outils mis en place et de régler les conflits et blocages rencontrés. Des réunions se tiendront régulièrement avec les membres des collectifs pour évaluer les engagements pris et informer en retour les mairies.

**Gret, DEP, V,
mairies, OP.,
COPOM ;**

A22. Formations des parties prenantes ;

Les opérateurs membres seront ensuite formés pour remplir leurs engagements. Ce processus sera accompagné par les mairies, qui seront également formées pour suivre les contrats/autorisations et actualiser les bases de données.

Les formations seront réalisées auprès des collectifs qui seront accompagnés pour former à leur tour leurs membres sur le cahier des charges et leurs engagements ; L'enjeu est de clarifier les rôles des uns et des autres et les obligations des membres : ils devront ainsi informer les collectifs de leur activité de manière plus ou moins formelle afin que les flux d'information soient fluides. Les informations porteront à la fois sur leur activité (couverture, fréquence, CA à titre d'exemple) et sur les difficultés rencontrées.

**COPOM, Gret,
mairies**

A23. Mesures compensatoires, perspectives de reconversion ou d'élargissement des activités pour les pré-collecteurs les plus faibles ;

Des contrats ne sont pas des outils statiques. Leurs modalités de renouvellement, de redéfinition doivent être prises en compte. Il s'agit donc d'accompagner les différents acteurs dans cette appropriation. Il convient également de réfléchir à élargir les

**Gret,
consultants
locaux,
COPOM ;**

dimensions du contrat ou à l'inverse à définir des pistes de reconversion pour ceux qui n'honorent pas leurs engagements. Pour cela, une étude sera réalisée sur la mise en œuvre des contrats et les possibilités de reconversion pour les pré-collecteurs les plus faibles. En cohérences avec les activités du volet 2 du PARSEGD (composante de formation professionnelle), des mesures de compensation peuvent être proposées afin d'accompagner les pré-collecteurs les plus faibles. Des formations pourront notamment être proposées.

R3. Les opérateurs de pré-collecte sont renforcés, équipés et accompagnés ; les volumes collectés et déposés dans les ATOMs augmentent;

A31. Renforcement des acteurs en gestion technique et financière :

A la suite des diagnostics, des formations pourront porter sur la gestion technique et financière des équipements (compte d'exploitation, gestion des abonnements, comptabilité, RH, suivi technique...). Plusieurs niveaux pourront être proposés en fonction des capacités des collectifs et de leurs membres. Un certain nombre de cahiers de suivi et d'outils seront proposés pour les collectifs et leurs membres. Ces formations peuvent être réalisées par l'équipe projet ou en cascades par les collectifs en fonction de leurs compétences et de leurs moyens ;

Gret,
COPOM, BE

A32. Mise en place d'un fonds d'investissements subventionnés

A la suite des diagnostics, des modalités de financement d'équipements seront définies. Il s'agira de financer des équipements de protection, leurs modalités de prêt ou de location (gestion par les mairies, les collectifs ou par les pré-collecteurs eux-mêmes) mais aussi des équipements permettant d'accroître les capacités de collecte : petit matériel, charrettes, équipements motorisés,... ou encore d'améliorer les capacités de gestion. Plutôt que subventionner intégralement les équipements, la démarche vise à créer des effets de leviers avec les investissements des opérateurs. Une certaine modularité du subventionnement sera mise en place et des procédures d'octroi définies avec les mairies et/ou les collectifs. Si les procédures d'octroi de fonds d'investissement apparaissent intéressantes à pérenniser, des formations seront réalisées auprès des mairies ou du DEPV afin qu'ils s'approprient ces procédures : sélection des dossiers, vérification, octroi, suivi contrôle des financements,...

Gret, mairies,
DEPV,
COPOM, OP.

A33. Accompagnement à l'acquisition d'équipements et optimisations techniques :

L'acquisition du matériel sera ensuite accompagnée à travers la réalisation de plans d'affaires et des analyses techniques visant à accroître les rendements du service. Les opérateurs et collectifs dynamiques seront équipés afin de remplir leurs obligations. Il s'agit d'équipements de sécurité et de protection, du petit matériel de collecte, de bureau,... des recommandations seront préconisées pour accroître les capacités de fonctionnement des différentes structures. Elles feront l'objet d'un suivi régulier permettant d'identifier les bonnes pratiques des collectifs et de mettre en débat les difficultés et blocages rencontrés. Des visites pourront ainsi être réalisées entre collectifs et entre différentes zones. Ces visites et rencontres permettront d'échanger sur les difficultés et les engagements des collectifs.

Gret, mairies,
COPOM, OP.

R4. Les populations sont incitées à s'abonner au service des opérateurs, Les COPOM sont renforcés dans leur démarche commerciale de développement du service ;

A41. Définition plan de communication :

Dans le cadre de la démarche d'IEC, un plan de communication sera élaboré avec les collectifs qui mêlera des dimensions de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des déchets mais aussi une démarche commerciale pour encourager les

Gret,
COPOM,
EAA, Assoc.

abonnements au service. Un plan de communication spécifiera les activités de promotion du service.

Dans une démarche plus commerciale qui vise à développer le service, il pourra être proposés des abonnements promotionnels, des campagnes d'information en porte-à-porte visant à informer les populations des horaires de collecte, des tarifs d'abonnement, des fréquences de ramassage, des types de contrats d'abonnements, du zonage ; Il s'agira de mieux faire connaître les collectifs de la zone et leurs engagements ;

A42. Renforcement du dynamisme commercial des opérateurs ;

Des actions de visibilité des collectifs seront mises en œuvre à travers le plan de communication. Elles cibleront tant les ménages que les commerces, les centres de santé (pour les déchets banals et non spéciaux), écoles ou les administrations. La démarche inclura des éléments de tarifs, de promotion des abonnements en fonction des cibles, d'adaptation du service aux différents segments de marché. Les Collectifs seront en première ligne pour définir leur politique de communication et la mettre en œuvre : nom, logo, plaquette,... Cette démarche de promotion commerciale sera inscrite dans le mandat des COPOM qui participeront activement au suivi et à l'évaluation des campagnes testées.

COPOM, Gret

A43. Accompagnement de l'extension du service dans d'autres zones ;

Plus largement, en fonction du dynamisme des collectifs, de leur capacités de mobilisation, des plans d'actions pourront être définis avec les collectifs fixant des objectifs chiffrés de développement à travers la réalisation de plans d'affaires et d'un accompagnement plus soutenu ; En particulier, certains collectifs seront peut-être amenés à évoluer et à étendre le service sur d'autres zones non couvertes ; En fonction des moyens disponibles, ils peuvent être amenés à élargir la couverture du service notamment dans les trois mairies où les plans de zonage n'ont pas été réalisés ; des études seront réalisées sur les trois mairies pour proposer des plans de zonage complémentaires (une première concertation aura lieu en fonction des moyens financiers disponibles pour mettre en place des ATOMs).

**DEPV, Gret,
mairies,
COPOM, BE**

R5. Les outils sont capitalisés, diffusés ; Les mairies sont renforcées dans le suivi et la mise en place de ces outils ;

A51. Capitalisation de l'expérience à travers la préparation d'une « boîte à outils » sur la structuration des collectifs et la contractualisation ;

A l'issue du projet, une capitalisation sera réalisée pour finaliser les outils qui ont permis la constitution des collectifs et tirer les enseignements de l'expérience ; Les outils feront l'objet d'allers et retours dans leur construction afin qu'ils soient validés par toutes les parties prenantes ;

**Gret, DEPV,
mairies,
COPOM**

A52. Etudes d'impacts; renforcement du suivi/contrôle ;

Cette démarche mobilisant beaucoup d'acteurs, il est important d'en évaluer régulièrement les impacts afin d'évaluer la pertinence des dispositifs et les blocages. Des enquêtes de terrain pour le suivi des opérateurs (visites inopinées, recensement des dépôts sauvages, analyse de l'économie des dispositifs) permettront de fournir des outils d'aide à la décision et d'optimiser les outils mis en œuvre. Une évaluation finale ex-post (6 mois après la fin de projet) permettra de mesurer l'appropriation des outils.

**DEPV,
Mairies, Gret,
BE.**

A53. Ateliers d'échanges inter-communes

**DEPV, Gret
Mairies, Min.**

Dans un objectif de répliation de cette démarche sur les mairies où il n'y a pas encore de plan de zonage, deux ateliers sont prévus, l'un en cours de projet et le second en fin de projet afin de diffuser les enseignements et partager sur les forces et faiblesses des dispositifs mis en place. Ces enseignements seront également partagés avec des acteurs des ministères afin d'alimenter les réflexions sur la plan directeur général et sa mise en œuvre dans d'autres villes du Congo ;

1.1.5. Description de l'impact des activités sur les groupes cibles et bénéficiaires finaux ;

NB : Les chiffres suivants sont basés sur le diagnostic réalisé dans le cadre du PARSEGD en mai 2008³. Les chiffres seront actualisés lors de l'étude réalisée au premier semestre. Ils seront amenés à évoluer.

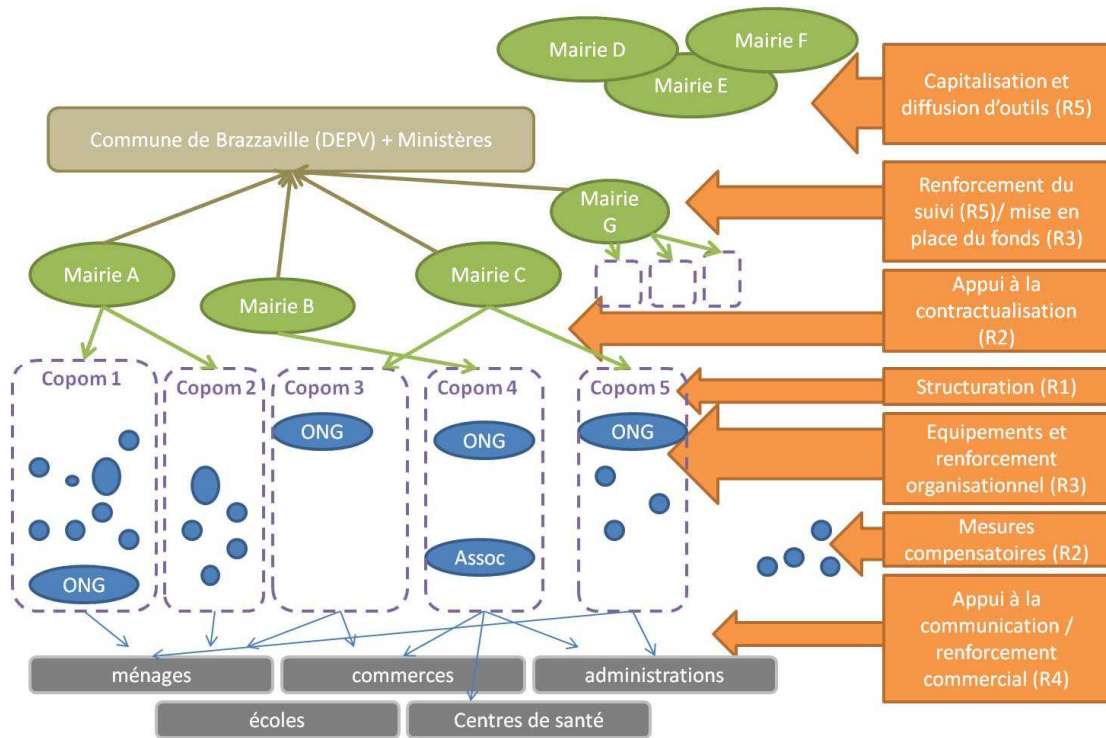
Les bénéficiaires directs de l'action sont les suivants :

- i) les 28 ONG et associations œuvrant actuellement dans la pré-collecte ; ils verront leur activité augmenter, le nombre d'abonnés croître progressivement. Mieux équipés et mieux formés, ils seront à même de rendre un service plus efficient dans l'intérêt du développement des quartiers ;
- ii) les 2 COPOM existants, créés dans le cadre du PARSEGD et les 25 à 30 futurs regroupements se verront dotés d'outils pour qu'ils soient mieux à même d'organiser leurs membres et de suivre leurs activités ;
- iii) les 356 pré-collecteurs individuels ; De compétences et profils variés, les pré-collecteurs ont, selon le diagnostic, des profils de groupes défavorisés (populations jeunes et étrangers) : 55% sont congolais, 59% ont entre 25 et 39 ans ; 61% ont des revenus autour de 40 000FCFA par mois (équivalent au SMIG) ; Mieux équipés et formés, ils verront leurs revenus augmenter ; la structuration en Copom les renforcera non seulement en augmentant leur visibilité mais également en sécurisant leurs revenus (par des contrats d'abonnements et des zones dédiées de développement où il n'y aura pas de concurrence) ;
- iv) le personnel du DEPV et des 4 mairies d'arrondissement cibles, de la mairie de Brazzaville et indirectement des 3 autres mairies d'arrondissement ; A travers les outils de contractualisation et de suivi (résultats 1, 2 et 5), leurs capacités à mieux connaître et gérer le territoire urbain seront améliorés ; les processus de concertation qui seront initiés permettront de renforcer leur légitimité et la connaissance des acteurs de leur territoire afin d'impulser d'autres activités en lien avec les populations ;
- v) les chefs de quartiers et comités de quartiers des 53 quartiers visés ainsi que les associations, centres de santé et écoles présents sur le territoire mobilisés dans le cadre du lot 1 par EAA ; Ils seront impliqués dans les activités de promotion du service ; leurs besoins seront ainsi mieux pris en compte ;

Les bénéficiaires finaux sont les populations des quartiers de Makelele, Mougali, Ouenze et Talangaï (75% de la pop soit 1,2 millions d'habitants) où le zonage a été effectué ainsi qu'une partie des habitants de Baongo riverains des canaux de drainage des eaux pluviales construits dans le cadre du projet ;

³ *Etude de la gestion des déchets solides de Brazzaville – Diagnostic et plan directeur de gestion, Volume I – Etude diagnostique*, Hospice H .D. ALVES, PARSEGD, Mai 2008, 141pp

1.1.6. Carte schématique des réalisations représentant les zones géographiques d'interventions en fonction des activités et des groupes cibles.



1.2. MÉTHODOLOGIE ET MODALITÉS DE MISES EN ŒUVRE

1.2.1. Méthodologie

La méthode de mise en œuvre repose sur une démarche itérative de **concertation multi-acteurs** entre acteurs publics et privés, avec les mairies, le DEPV de la Mairie de Brazzaville, l'assistance technique et le (ou les) opérateur(s) sélectionnés pour la collecte secondaire. Un des écueils étant que, faute de communication et de dialogue, des blocages se créent entre les différents acteurs, chacun rejetant la responsabilité des blocages sur les autres. Des **diagnostics approfondis** permettront de trouver l'équilibre entre s'adapter à la diversité des situations existantes et une certaine standardisation à travers un processus commun de contractualisation avec la mairie. Enfin, la méthode d'intervention prendra en compte l'importance de **tester, suivre et évaluer régulièrement** les activités pour en tirer des enseignements. La présente action vise à promouvoir ainsi des partenariats publics privés adaptés et des dispositifs multi-acteurs afin d'améliorer plus généralement la gestion et la gouvernance urbaines. A travers un travail sur la professionnalisation des opérateurs et la sécurisation de l'encadrement juridique, il s'agit également de lutter contre la pauvreté et réfléchir sur l'emploi des populations les plus vulnérables.

Les approches testées sur des zones pilotes représentatives de la diversité des quartiers (en prenant en compte les contraintes à la fois géographiques mais également socio-organisationnelles) permettront de définir des outils adaptés qui seront ensuite optimisés.

1.2.2. Synergies

L'action s'inscrit dans le prolongement du PARSEGD (BAD/PNUD) et s'appuiera sur les leçons des expériences antérieures (EAA (2005), ACTED (2000), CICR). Elle s'articule avec i) la construction des Aires de Transit des Ordures Ménagères (ATOM) ii) les plans de zonages des mairies d'arrondissement, iii) la maîtrise d'œuvre sociale des différents travaux d'assainissement et de drainage pluvial dans les quartiers cibles, iv) la réalisation de plans de développement de quartiers ainsi qu'avec v) la démarche IEC sur les déchets (EAA). Des synergies seront ainsi recherchées en particulier à travers les composantes 1, 2 (concertation) et 4 (communication) du projet.

L'action s'inscrit également en synergie avec l'appui à la maîtrise d'ouvrage réalisé par le Consortium NODALIS/IGIP. Le Gret en effet sera en sous-traitance des modalités d'appui à la commune sur la reconnaissance des activités de pré-collecte.

Par ailleurs, nous prévoyons d'articuler les interventions du présent appel à proposition avec celle que nous nous réalisons dans le cadre d'un projet de micro-réalisations financé par l'Union Européenne (MICAB2). Le projet consiste à créer les conditions durables pour que les OSC et les autorités locales de M'filou, Talangaï, Baongo et Makélékélé dialoguent et co-agissent pour améliorer l'accès aux services de base des populations défavorisées, dont potentiellement les déchets, en renforçant les capacités des OSC locales, celles des mairies d'arrondissement et leur aptitude à agir de façon concertée et partenariale. Les programmes et activités de formation, d'accompagnement, de mise en débat et de concertation, de mise en relation des acteurs locaux au sein des arrondissements et interarrondissements, ainsi que de financement via un fonds d'appui

des initiatives locales communales ou associatives, seront conçus de façon à ce que les deux projets s'enrichissent mutuellement et se complètent.

L'action s'appuie également sur les recommandations préconisées du plan directeur en i) visant la reconnaissance des dispositifs existants et des acteurs locaux existants, en ii) articulant les enjeux environnementaux, techniques, économiques et institutionnels, en iii) s'appuyant sur une connaissance fine des acteurs et des zones à travers des diagnostics approfondis initiaux.

1.2.3. Pilotage, suivi et évaluation de l'action :

Pilotage du projet (comités de pilotage, etc.)

- Un comité de coordination se rencontrera deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du plan d'action. Outre le Gret et EAA, ce comité comprendra des responsables des parties prenantes locales, des représentants des 4 mairies d'arrondissement, un représentant du DEPV de la mairie central, un représentant de l'Assistance technique (NODALIS/IGIP), un représentant de la DGGT et un représentant de l'AFD. Les avis consultatifs de ce comité devront permettre à toutes les parties prenantes de mieux harmoniser leurs interventions réciproques. Ce comité sera présidé par la Mairie.

Suivi technique et financier

- Le Gret effectuera des missions de supervision semestrielles durant lesquelles le plan d'action sera mis à jour. Le Gret fournira aussi un appui permanent à l'équipe projet qui sera complétée par des missions d'appui technique définies par des termes de références.
- Des rapports annuels techniques et financiers ainsi que des lettres d'information trimestrielles seront élaborés afin de faire part des avancements du projet.

Evaluation intermédiaire et/ou ex-post, interne ou externe

- Un bilan mi-parcours interne et une évaluation finale externe ex-post (6 mois après la fin du projet) seront effectués selon des termes de références approuvés par les parties prenantes.

Audit financier

- Le Gret s'est doté d'une comptabilité générale en respectant le Plan Comptable Général de la législation française. Parallèlement, le Gret a une comptabilité analytique et budgétaire qui permet 1) d'affecter chaque dépense au contrat qui la concerne 2) de vérifier l'évolution des dépenses au regard des budgets.
- Sur le terrain, la comptabilité est assurée par le responsable du programme. Régulièrement, des membres de la DAF effectuent des audits internes sur nos différents terrains. Un audit externe est également réalisé annuellement.
- De par ses statuts, le Gret est soumis à une obligation de commissariat aux comptes ; annuellement, un cabinet d'expertise comptable vérifie la clôture des comptes et le respect des obligations fiscales et sociales du Gret. Le Commissaire aux comptes rédige un

rapport sur la base du travail d'expertise comptable et valide les comptes si ceux-ci sont conformes.

- 1 audit sera également réalisé pour auditer plus spécifiquement les comptes du projet.
- En tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès d'institutions locales (communes, Etat) le Gret a développé un savoir-faire en matière de procédures d'octroi de marchés publics, autant dans la conception des dossiers d'appels d'offre que dans la mise en œuvre des commissions d'appel d'offres.
- Pour toute procédure de marché, le Gret se soumet aux législations des pays où il intervient ou selon les règles exigées par les bailleurs de fonds et n'engage aucune procédure de marché qui ne soit en conformité avec les procédures légales et administratives.

1.2.4. Rôle des parties prenantes

Acteurs et parties prenantes	Raisons de leur implication	Rôles assignés
Gret	Forte expérience en ingénierie de projet, développement institutionnel et renforcement organisationnel de structures de la société civile, appui à la mise en œuvre de services urbains ;	Suivi du projet par une équipe de professionnels du Département Ressources naturelles et services essentiels et de la DAF (direction administrative et financière). Le suivi se fera par une série de mission semestrielles et une base arrière permanente.
Associés 1 : DEPV de la Mairie de Brazzaville & Assistant technique	Maîtrise d'ouvrage de la gestion des déchets ; Maîtrise d'ouvrage de réalisation des ATOM et des divers travaux d'aménagement urbain ;	Participation aux comités de pilotage et suivi /implication forte dans les activités du projet ;
Associés 2 : Collectifs des organisations de pré-collecteurs créés	Maîtrise d'œuvre de la pré-collecte ; Coordination et accompagnement des membres ;	Les collectifs créés en année 1 & 2 seront ensuite formés pour porter des activités de renforcement des membres et de communication ;

1.2.5. Organigramme équipe

Fonction	Organisation et qualités	Localisation	Rôle
Chef de projet (expatrié)	Salarié Gret expatrié – Marie Guillaume (cv en annexe)	Congo	Mise en œuvre et coordination de l'action, supervision de l'équipe (rend compte au Gret)
Responsable du volet déchets Chargé de renforcement de capacités (Gestion, entreprises, commerce, administration)	Salarié Gret national (à recruter)	Congo	Adjoint au chef de projet ; appui technique
	Salarié Gret national (à recruter)	Congo	Responsable des formations et de l'appui aux collectifs

1 Animateur (lot 2)	Salarié Gret national (à recruter)	Congo	Animation de l'appui aux collectifs, suivi de la structuration
Représentant du Gret au Congo	Salarié Gret national – Reiye Gandzounou Matombo	Congo	Appui institutionnel
Experts d'appui sur les thématiques gestion des déchets / développement institutionnel	Intervenants Gret avec missions définies par Termes de référence validés par les parties prenantes	Gret, France	Supervision et missions d'appui technique semestrielles (rendent compte au Gret et au CP) – 6 missions de 10 jours + 40 jours de suivi en base-arrière ;
Responsable administratif et financier	Gret	Congo	En charge de toutes les activités financières du projet (rend compte au CP)
Chauffeur, logisticien, assistant administratif	Gret (à recruter)	Congo	Admin/caisse, conduite, sécurité (rendent compte au CP)

NB : Les CV de Marie Guillaume – chef de projet et de Alicia Tsitsikalis, expert international basée au siège du Gret sont en annexe ; Le CV du responsable Déchets national sera notifié à la mairie et à l'AFD dès le recrutement réalisé.

1.2.6. Matériel et fourniture

Les moyens requis sont les suivants :

- Frais de location de bureaux, équipements et matériel de bureaux, consommables ; équipements informatiques pour les membres de l'équipe.
- Un véhicule et des frais de transport ;
- Un fonds d'investissement et d'appui pour la pré-collecte

1.2.7. Capitalisation et communication externe du projet

Pour les activités de **visibilité de l'action et la communication**, il est prévu :

- Des outils de communication sur le projet lui-même : élaboration d'une plaquette projet, diffusion de newsletters trimestrielles, supports qui indiqueront systématiquement les logos des bailleurs ;
- Des ateliers de concertation par arrondissement et inter-arrondissements seront des moments privilégiés de communication à travers les supports produits : banderoles, affiches et supports ;
- Des outils de promotion et d'information du service lui-même définis avec les collectifs par zones : les logos des bailleurs seront inscrits dans les supports de communication produits (affiches, banderoles, tee-shirts,...), sur les équipements achetés, les supports de formation,... Il est important de préciser que pour favoriser l'appropriation par les collectifs, les logos des collectifs et la communication propre de ceux-ci seront mis en exergue par rapport aux bailleurs et au Gret ;

Enfin, concernant la **capitalisation**, outre les deux ateliers intercommunaux d'échanges d'expérience (mi-parcours et fin de projet), comme sur l'ensemble de ses projets, le Gret

capitalisera sur ses propres expériences de développement, avec un regard distancié sur ses pratiques. Il en tirera des enseignements pour améliorer ses modes d'interventions et diffuser des connaissances, des savoir-faire, des méthodes testées, évaluées et améliorées sur le terrain.

1.3. DURÉE ET PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

La durée de l'action sera de 36 mois.

		TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8	TR9	TR10	TR11	TR12
Gestion / pilotage du projet													
Activité 0.1	Réunion de démarrage	■											
Activité 0.2	Installation de la mission	■											
Activité 0.3	Comité de pilotage n°1 - S0												
Activité 0.4	Comité de pilotage n°2 - S1			■									
Activité 0.5	Comité de pilotage n°3 - S2					■							
Activité 0.6	Comité de pilotage n°4 - S3							■					
Activité 0.7	Comité de pilotage n°5 - S4								■				
Activité 0.8	Comité de pilotage n°6 - S5									■			
Activité 0.9	Comité de pilotage n°7 - Réunion finale										■		
Activité 0.10	Missions de suivi-monitoring											■	
Activités													
Mission spécifique 1	RA1. Des opérateurs de pré-collecte sont formellement identifiés, regroupés et reconnus par la commune												
Activité 1.1	Réalisation de diagnostics approfondis	■											
	L1-1 Cartographie de la couverture des réseaux et acteurs existants + Base de données	■											
	L1-2 Rapport d'enquête opérateurs												
	L1-3 Rapport de l'étude juridique												
Activité 1.2	Test et optimisation de modalités de structuration adaptées et pertinentes		■										
	L1-4 Plan de formation élaboré pour les associations et collecteurs individuels		■										
	L1-5 CR des formations (5-10 premiers collectifs) + évaluations		■										
	L1-6 Procédures et documents types pour la création des collectifs – version 1		■										
	L1-7 Structuration des 5 -10 premiers collectifs (statuts signés)		■										
Activité 1.3	A13. Concertation avec chacune des mairies d'arrondissement; structuration des collectifs sur les autres quartiers (selon plan de zonage)					■							
	L1-8 CR des formations des autres collecteurs dans les zones cibles en vue de leur structuration					■							
	L1-9 Structuration des autres collectifs (statuts signés)							■					
Mission spécifique 2 -	RA2. Des contrats sont signés avec la commune clarifiant les droits, rôles, responsabilités et obligations de chacun; des modalités souples de suivi de contrat sont définis et partagés avec les acteurs												
Activité 2.1	A21. Définition et accompagnement du processus de contractualisation												
	L2-1 Contrats types entre mairies et pré-collecteurs (collectifs et/ou individus)												
	L2-2 Rapports de performance de pré-collecte régulièrement renseignés (fréquence trimestrielle)												
Activité 2.2	A22. Formations des parties prenantes												
	L2-3 Formation aux contrats + outils de suivi-monitoring												
Activité 2.3	A23. Mesures compensatoires, perspectives de reconversion des activités												
	L2-4 Rapport d'étude sur les mesures possibles de reconversion												

1.3.1. Réplicabilité de l'action

L'impact de l'action se mesurera à plusieurs niveaux :

Au niveau économique, les emplois liés à la pré-collecte seront sécurisés et les revenus des associations et pré-collecteurs seront augmentés. A travers les collectifs, ils auront des interlocuteurs représentatifs capables de discuter et d'échanger avec les mairies pour défendre l'intérêt des pré-collecteurs. Près de 80% des pré-collecteurs seront ainsi reconnus à travers leurs collectifs.

Sur le plan de l'amélioration de l'environnement urbain et de l'accès à l'assainissement, le taux de couverture du service de gestion des déchets sera amélioré avec un objectif de doubler la couverture (27% actuel) par une organisation des zones de couverture et une meilleure coordination entre les acteurs. Chargés du nettoyage des ATOM et des rues, les opérateurs se verront responsabilisés dans le cadre de contrats adaptés. Le volume quotidien de déchets évacués vers les ATOM sera un indicateur pertinent ainsi que l'éradication progressive des 35000 dépôts sauvages de la capitale. Outre les simples équipements et infrastructures, la notion de service sera mise en avant : un ensemble d'incitations et de dispositions contractuelles devront permettre de garantir l'entretien et le renouvellement des équipements et infrastructures par les responsables de l'exploitation de ces services. Les enseignements relatifs à ces dispositions contractuelles pour la délivrance de services à caractères publics pourront être diffusés au niveau des autres mairies d'arrondissement. Outre les taux d'accès aux différents services, un indicateur particulièrement pertinent sera la régularité et la durée des services.

Au niveau du renforcement de la maîtrise d'ouvrage, l'impact de l'action se mesurera dans la quantité d'activités réalisées par les mairies d'arrondissement et la mairie centrale en termes de concertation, de suivi des contrats et d'organisation d'ateliers inter-communes. Les capacités des mairies d'arrondissement et de la mairie centrale à mieux gérer et faire gérer les services liés à la salubrité publique sur son territoire de manière concertée, à coordonner et rendre compte de ses activités à la population seront mesurés par le taux de satisfaction des ménages.

Au niveau social, les niveaux de satisfaction seront évalués avant le projet et à la fin du projet, et permettra de mesurer l'impact sur les conditions de vie des ménages. Les usagers seront informés de leurs droits et de leurs devoirs en termes d'environnement et d'assainissement.

1.3.2. Analyse des risques

Risques	Mesures d'atténuation
A11. Diagnostics approfondis	
<ul style="list-style-type: none"> - Risques politiques suite à un changement d'équipe municipale; orientations du plan directeur modifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation doit suivre les procédures communales afin d'assurer leur continuité en cas de changement d'équipe. La création d'instances de dialogue avec les mairies, le DEPV et l'AT permettra de communiquer sur les orientations et faire évoluer le dispositif si besoin est
A12. Test et optimisation de modalités de structuration adaptées et pertinentes	
<ul style="list-style-type: none"> - Réticences des opérateurs à se structurer et à avoir une gestion transparente 	<ul style="list-style-type: none"> - Test avec des acteurs dynamiques et motivés afin de rendre plus visible les avantages à se structurer (créer des effets d'entraînement); visites d'échanges et atelier de partage d'expérience avec les collectifs;
A13. Concertation avec chacune des mairies d'arrondissement; structuration des collectifs sur les autres quartiers	
<ul style="list-style-type: none"> - Réticences des opérateurs à se structurer en collectif; - Blocages personnels et/ou politiques (instrumentalisation des collectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des autorités, des chefs de quartiers et des leaders locaux et associatifs dans ce processus de concertation; Une attention particulière sera portée sur l'identification des acteurs dynamiques et compétents, sur la représentativité des acteurs;
A21. Définition et accompagnement du processus de contractualisation	
<ul style="list-style-type: none"> - Refus du contrôle par les opérateurs, manque de fiabilité des données collectées ; - Risques économiques liés au zonage (non rentabilité de certaines zones, zones trop petites, excentrées,...) - Absence d'opérateurs dans certaines zones - Les négociations sur les contrats n'aboutissent pas à des compromis acceptables; Les montages financiers ne permettent pas de compte d'exploitation viables et incitatifs pour les gestionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Un accent sera mis sur les incitations financières et non financières (reconnaissance, visibilité) pour prévenir les risques liés à un zonage difficile. Les opérateurs existants "solides" seront encouragés à aller dans certaines zones plus difficiles d'accès. La définition concertée des contrats permettra de pallier ces risques; - La mise en place de sanctions et de mesures de contrôle sont des éléments déterminants du contrat et du dispositif de suivi.
A22. Formations des parties prenantes	

<ul style="list-style-type: none"> - Le public à former présente des niveaux hétérogènes; - Les opérateurs ne sont pas disposés à améliorer leurs pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de formation visera à donner des bases théoriques mais il sera suivi d'un accompagnement pratique. Il conviendra d'adapter les supports en fonction des capacités et d'adopter une démarche progressive. C'est l'appui continu qui permettra d'améliorer les compétences. - Le public sera sélectionné sur des critères "objectifs" de motivation et de dynamisme;
<p>A23. Mesures compensatoires, perspectives de reconversion des activités</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Abandon par certains pré-collecteurs faibles de l'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement auprès d'autres structures compétentes (instituts de formation, ONG d'appui,...) – articulations à trouver avec le lot 2 du Parsegd ; - réunions d'informations sur les opportunités d'emploi suite à l'étude sur la reconversion possible ;
<p>A31. Renforcement des acteurs en gestion technique et financière</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - cf A22 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'outils simples, de formateurs locaux
<p>A32. Mise en place d'un fonds d'investissements subventionnés et test des procédures</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Les mairies ne peuvent pas porter ce type de fonds d'investissement, il n'existe pas de structures capables de porter ce fonds; - Les opérateurs n'ont pas de capacités d'investissement; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les études préalables veilleront à intégrer plusieurs scénarii financiers et de gestion en fonction des diagnostics approfondis et des capacités d'investissement des opérateurs; - le fonds sera dans un premier temps porté par le projet, s'il est pertinent, il sera institutionnalisé ; Il pourra être porté par des institutions plus solides (ANGD,...) en fonction de l'avancement du plan directeur (sous ligne du Compte spécifique de la Gestion des déchets) ;
<p>A33. Equipements et optimisations techniques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Non disponibilité des équipements, équipements trop chers et inadaptés; - Incapacité des acteurs à amortir le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - A travers les collectifs, des commandes pourront être groupées afin de réduire les coûts de transaction; De même, des mécanismes de mutualisation des équipements pourront être testés;
<p>A41. Définition et mise en œuvre d'un plan de communication</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Redondance avec d'autres messages IEC / manque de coordination - Messages inadaptés; 	<ul style="list-style-type: none"> - Des synergies seront recherchées avec les campagnes d'IEC du lot 1 afin de prévenir les redondances; - Les outils de communication seront testés au

	préalable afin de les adapter aux publics cibles; Des acteurs des quartiers seront impliqués dans la préparation du plan de communication;
A42. Renforcement du dynamisme commercial des opérateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Le service de collecte auprès des ATOM n'est pas rendu (les ATOM ne sont pas évacués régulièrement) - Les abonnés refusent de payer un service de moindre qualité; - Les abonnés n'ont pas la capacité de payer; 	<ul style="list-style-type: none"> - Des instances de dialogue et des modalités d'information auprès de la population seront mises en place par les COPOM et les mairies (ainsi qu'avec l'entreprise recrutée pour la collecte secondaire afin de prévenir tout blocage; - Au-delà de la pré-collecte, une réflexion sera menée avec le DEPV et l'AT sur des modalités innovantes de financement de la collecte secondaire (redevance des collectifs à la mairie, Appui pour le prélèvement de la TEOM,...) afin de trouver des financements pour l'ensemble de la filière; - Outre des sensibilisations et une certaine approche commerciale (abonnements gratuits,...) des tests seront réalisées afin de définir une grille tarifaire adaptée en fonction des usagers et créer des péréquations entre les zones,...
A43. Définition et mise en œuvre de plans d'actions pour les COPOM	
<ul style="list-style-type: none"> - manque d'engagement des acteurs - Un dernier risque porte sur les changements de comportements en matière d'assainissement qui s'inscrivent nécessairement dans la durée et dépendent grandement de la volonté politique, du suivi accordé à cette problématique et de la méthodologie de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut accorder une attention particulière dans la mise en œuvre, au choix des acteurs et à bien identifier les points de blocage initiaux liés à des expériences passées. - La connaissance des 'intérêts variés voire contradictoires et la création d'espaces pour leur expression permettra de construire des compromis acceptables pour tous; - La méthodologie progressive et itérative ainsi qu'une forte communication et implication des chefs de quartiers et des leaders d'opinion sont des gages d'une évolution des comportements. L'amélioration visible du cadre de vie à travers les travaux de réhabilitation sont également un levier à valoriser;
A51. Capitalisation de l'expérience / préparation et diffusion d'une boîte à outils	
<ul style="list-style-type: none"> - Faible engagement des acteurs institutionnels à s'approprier de nouveaux outils 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les mairies (y compris celles qui ne sont pas ciblées directement) seront impliquées dans le processus de construction des outils afin qu'elles expriment leurs attentes spécifiques;
A52. Etudes d'impacts; renforcement du suivi/contrôle	

<p>- Les données collectées pour le suivi ne sont pas fiables, les communes peinent à actualiser les bases de données;</p>	<p>- Le personnel communal sera formé à l'utilisation des bases de données et des outils mais également accompagnées pendant un an afin de rendre routinières ces activités de suivi;</p>
<p>A53. Ateliers d'échanges inter-communes</p>	
<p>- Faible engagement des acteurs;</p>	<p>- les diagnostics du départ veilleront à comprendre les capacités et besoins des mairies afin d'adapter les outils à leurs capacités;</p>

1.3.3. Conditions préalables à la réussite du projet

Les conditions préalables au projet sont relatives au service lui-même d'une part et au :

- l'engagement des opérateurs existants et leur volonté à se structurer voire à investir pour accroître leur service ;
- l'engagement des populations à participer financièrement au service ;
- l'engagement de la mairie de Brazzaville et des mairies d'arrondissement à travers une forte volonté politique pour assurer son rôle de coordination, d'encadrement et de contrôle ;

Les risques principaux sont liés à la concertation elle-même et au risque de concurrence entre les acteurs. Le projet repose sur l'hypothèse qu'une concertation entre plusieurs acteurs aux intérêts divergents peut permettre de trouver et de mettre en œuvre des dispositifs adaptés aux contextes. Il est évident que l'engagement des acteurs dans une collaboration transparente suppose que chacun y trouve un intérêt, financier ou non, et qu'il n'existe pas de blocages personnels ou politiques à cette collaboration. C'est la diversité des intervenants qui garantira la transparence et le contrôle (conseil municipal, comité de pilotage, groupes de concertation). Les activités seront conditionnées au respect par les parties prenantes de leurs engagements.

D'autres conditions externes doivent être respectées pour la mise en œuvre :

- La situation politique reste stable;
- Le contexte économique, social et environnemental permet une pleine implication des groupes cibles et bénéficiaires finaux ;
- Les acteurs impliqués disposent de ressources humaines compétentes et motivées;
- La réforme sectorielle en cours se poursuit favorisant les actions de gestion des déchets et créant des opportunités pour la mise en œuvre de l'Action. Le plan directeur est mis en œuvre ;

1.3.4. Pérennité

Durabilité financière:

La durabilité financière des services sera renforcée en amont par le renforcement des opérateurs en gestion et la communication auprès des ménages pour qu'ils s'abonnent au service et en aval par une réflexion sur l'ensemble du circuit de financement du service. Il s'agira, à travers les contrats de partager les risques entre la mairie, les opérateurs et l'opérateur secondaire de collecte en fonction des capacités de chacun et de leurs responsabilités. Les opérateurs seront capables d'amortir leurs équipements et réaliser des anticipations financières afin de sécuriser leurs revenus. Par ailleurs, les collectifs formés permettront d'assurer l'accompagnement dans la durée de leurs membres.

Le fonds d'investissement pourra également être un outil de durabilité. Les procédures d'attribution des fonds seront définies avec les parties prenantes et pourront être un enseignement dans le cadre de la mise en place du COGEDES (Compte spécial de Gestion des Déchets Solides).

Durabilité institutionnelle

Il s'agit là d'un résultat premier du projet : assurer la structuration des opérateurs et leur regroupement dans des collectifs pérennes, reconnus institutionnellement. Le récépissé de reconnaissance n'est toutefois pas le seul garant de cette pérennité. Il convient d'assurer i) des mécanismes de représentativité et de renouvellement des groupements qui soient acceptés par les membres, ii) des modalités de gouvernance et de financement souples et adaptées de ces collectifs iii) une capacité d'expression de ces collectifs (et d'écoute de la part des autorités). Ceci passe par la co-construction des dispositifs avec les acteurs, la mise en place d'instances de dialogue régulières voire routinières, des procédures de suivi et de contrôle réalistes et peu coûteuses.

Viabilité environnementale

La thématique de la gestion des déchets solides est au cœur de la problématique de l'environnement urbain. L'éradication des dépôts sauvages, l'augmentation des taux de collecte en sont des éléments mais non les seuls. Les emplacements des ATOMs ayant été définis, il conviendra de minimiser les risques environnementaux à travers l'information (sur le non brûlage des déchets et la promotion du service), une bonne gestion des flux de déchets par les opérateurs et une bonne articulation avec l'opérateur de collecte.

Si le lot 1 vise à accompagner le changement de pratiques par la sensibilisation, le lot 2 pourra démontrer l'intérêt de trier à la source les déchets ou de les réduire pour les ménages ; Il est trop tôt pour valider une démarche de tarification au volume mais cette approche visant les 3R (Réduction, Récupération, Recyclage) restera présente et réfléchi tout au long du projet.

PARTIE C. RAPPEL DU CADRE LOGIQUE

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Quel est l'objectif général d'ensemble auquel l'action va contribuer ?	Quel est l'indicateur-clef lié à cet objectif général?	Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?	
Structurer et pérenniser la filière de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés dans la ville de Brazzaville	le service de pré-collecte est garanti et s'étend sur la ville; des mécanismes de financements et de gestion adaptés et durables sont mis en place;	Rapport d'évaluation finale	Bien plus que les équipements, l'organisation de la filière et la concertation entre les acteurs est déterminante pour garantir la pérennité d'un service de pré-collecte des déchets;
Quels sous-objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à l'objectif global ?	Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?	Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ?	Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ?
OS1. Accroître les volumes de DMA collectés et éradiquer les dépôts sauvages	50% de couverture du service de pré-collecte à Brazzaville (accroissement du nombre d'abonnés de 50%) et diminution progressive de 1/3 des dépôts sauvages dans la ville.	Rapport d'évaluation finale	- La situation politique reste stable;
OS2. Professionnaliser et structurer les pré-collecteurs afin qu'ils assurent un travail de qualité (régularité du ramassage, optimisation des coûts et de la gestion, nettoyage et gestion régulière des ATOMs,...)	Processus de reconnaissance des opérateurs de pré-collecte par la mairie et signature de contrats d'objectifs à moyen terme avec des collectifs de pré-collecteurs structurés et responsables ; 80% des opérateurs de pré-collecte sont connus et formalisés ;	Rapports d'activités du projet	- Le contexte économique, social et environnemental permet une pleine implication des groupes cibles et bénéficiaires finaux ; - La réforme sectorielle en cours se poursuit favorisant les actions de gestion des déchets et créant des opportunités pour la mise en œuvre de l'Action. Le plan directeur est mis en œuvre ;
OS3. Renforcer et accompagner les processus de coordination, de suivi et de contrôle par la municipalité de l'activité des pré-collecteurs	Au moins 70% des collectifs rendent des comptes sur leur activité et 70% des engagements respectés;	Rapport d'évaluation finale; Rapports des mairies sur la gestion des déchets existants à échéance régulière (trimestre ou semestre);	
Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?	Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?	Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?

RA1. Des opérateurs de pré-collecte sont formellement identifiés, regroupés et reconnus par la commune	% de collecteurs regroupés et % sous contrat avec les mairies Nb de collecteurs mobilisés ; Nb de structures reconnues et formalisées Nb de personnes mobilisées lors des ateliers de concertation	Rapports d'activités du projet; base de données des mairies;	- Les acteurs impliqués disposent de ressources humaines motivées; Il existe une certaine souplesse dans les statuts juridiques permettant d'adapter les types de gouvernance aux besoins;
RA2. Des contrats sont signés avec la commune clarifiant les droits, rôles, responsabilités et obligations de chacun; des modalités souples de suivi de contrat sont définis et partagés avec les acteurs -> appropriation du cahier des charges par les pré-collecteurs	% de contrats signés avec les COPOM; Accroissement du taux de couverture du service ; Base de données des collectifs existante actualisée par les mairies	Contrats, documents bilans réguliers du service consolidés par les mairies;	- l'engagement et la disponibilité des personnels communaux est indispensable ; - le dialogue permet la construction de compromis acceptable; l'articulation avec le DEPV et l'assistance technique est constructive et non facteur de blocage;
R3. Les opérateurs de pré-collecte sont renforcés, équipés et accompagnés ; les volumes collectés et déposés dans les ATOMs augmentent;	Accroissement du CA des collectifs; augmentation des revenus, Nb de personnes formées Importants effets de leviers de la subvention aux équipements (montant mobilisé par les collectifs)	Livres de caisse des collectifs; Rapports d'activités du projet	- les équipements sont disponibles sur place à des coûts abordables pour le projet;
R4. Les populations sont incitées à s'abonner au service des opérateurs, Les COPOM sont renforcés dans leur démarche commerciale de développement du service	Accroissement du nb d'abonnés; Nb de personnes mobilisées lors des campagnes	Rapports d'activités, documents bilans des mairies;	- les acteurs des collectifs sont engagés et motivés pour développer l'activité;
R5. Capitalisation des outils / renforcement institutionnel	Des outils de contractualisation et de suivi-évaluation sont connus, diffusés, partagés et utilisés par les mairies; la renégociation des contrats des collectifs est possible;	Rapport de l'évaluation finale, Guides disponibles ; Actes des ateliers	- les acteurs institutionnels sont disponibles pour faire évoluer le cadre sectoriel ;
Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)	Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?	Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)	Quelles pré-conditions sont requises avant que l'action commence ? Quelles conditions hors du contrôle direct du Bénéficiaire doivent être réalisées pour la mise en œuvre des activités prévues ?
A11. Diagnostics approfondis A111. réalisation d'une enquête approfondie auprès des opérateurs A112 réalisation d'une étude juridique	Autorités = service technique des mairies; DEP Gret = enquêteurs, socio-économiste, assistant technique, animateur	Rapports de diagnostic; Actes de l'atelier de restitution; Rapport d'activité;	Des opérateurs de pré-collecte sont disponibles et suffisamment motivés. Les zones de test sont assez

Dossier FI3D – Janvier 2014

<p>A12. Test et optimisation de modalités de structuration adaptées et pertinentes A121. Préparation des outils (guide de procédure) et restitution du diagnostic A122. Accompagnement dans les zones pilotes - création de 5 collectifs</p>	<p>Matériel informatique, vidéoprojecteurs, supports pédagogiques, outils d'enquêtes, réunions de concertation, GPS, Frais de structuration Sous-traitance à des BE/ consultants pour étude juridique</p>	<p>Base de données des opérateurs par commune ; plans d'actions par communes ; Guide des procédures</p>	<p>représentatives des quartiers cibles pour faciliter l'extension. Les opérateurs sont prêts à engager une collaboration avec la commune; Des entreprises et BE locaux sont disponibles et compétents pour réaliser des études de qualité.</p>
<p>A13. Concertation avec les acteurs sur les regroupements avec chacune des mairies d'arrondissement et mise en œuvre des plans d'action pour les 4 mairies cibles (avec plans de zonage) A131. Evaluation procédures de structuration et optimisation; A132. Réunions avec les mairies et définition de plans d'actions de structuration des collectifs A133. Structuration des collectifs dans les autres zones</p>	<p>Coûts :</p>		
<p>A21. Définition et accompagnement du processus de contractualisation A211. Préparation outils (guide de procédures) A212. Concertation des zones pilotes et signature premiers contrats A213. Evaluation et optimisation puis concertation avec autres zones pour la signature des autres contrats</p>	<p>Autorités = service technique des mairies; élus + DEPV Gret =chef de projet, assistant technique, animateur, mission expertise siège Matériel informatique, vidéoprojecteurs, supports pédagogiques, réunions de concertation,</p>	<p>CR de formation; Supports; Guide des procédures ; Rapport d'étude</p>	<p>Le personnel et les élus de la commune formés restent en place sur une période suffisante et participent activement aux ateliers de formation</p>
<p>A22. Formations des parties prenantes A221. plan de formation et d'accompagnement pour permettre les engagements et accompagner la mise en œuvre des contrats; A222. Réalisation des formations et accompagnement</p>	<p>Sous-traitance à des BE/ consultants pour étude des mesures compensatoires et/ou certaines formations</p>		<p>Les procédures de contractualisation et de décaissement sont transparentes;</p>
<p>A23. Mesures compensatoires, perspectives de reconversion ou d'élargissement des activités pour les PC les plus faibles A231. Réalisation d'une étude sur les pré-collecteurs les plus faibles A232. Mise en œuvre de recommandations faisables dans le périmètre du projet (information principalement);</p>	<p>Coûts :</p>		<p>Il existe des opérateurs locaux compétents</p> <p>Bonne collaboration et disponibilité des collectifs et de la mairie</p>
<p>A31. Renforcement des acteurs en gestion technique et financière A311. Préparation de guide de procédure du service (cahiers pratiques de suivi) A312. Formations des collectifs puis des membres en gestion</p>	<p>COPOM (bureau et/ou Conseil d'administration) + OP Gret =chef de projet, animateur Stage, missions expertise siège Véhicule, supports pédagogiques, réunions de concertation,</p>	<p>Outils de gestion financière et technique (guide de procédures); CR de visites; devis et décharges des matériels;</p>	<p>Les opérateurs sont disponibles pour se former et rendre plus transparente leur gestion.</p>
<p>A32. Mise en place d'un fonds d'investissements subventionnés A321. Choix et critères d'investissements (équipements, modalités)</p>	<p>Fonds d'investissement et fonds d'appui; Coûts :</p>		

<p>A322. Préparation des outils et procédures A323. Accompagnement de l'institutionnalisation du fonds, formation des parties prenantes ;</p>			
<p>A33. Equipements et optimisations techniques A331. Mise en œuvre des investissements A332. Accompagnement technique</p>			
<p>A41. Définition plan de communication A412. Accompagnement des collectifs pour définir les messages et supports A412. Accompagnement à la réalisation des campagnes d'information des usagers</p>	<p>COPOM (bureau et/ou Conseil d'administration) Gret =chef de projet, animateur Véhicule, supports de communication d'appui; Fonds Coûts</p>	<p>Plan de communication; Supports; rapport d'activité</p>	<p>Des collectifs sont disponibles et compétents pour animer des campagnes d'information et de promotion.</p>
<p>A42. Renforcement du dynamisme commercial des opérateurs A421. Définition de stratégies commerciales avec les membres (tarifs promotionnels, évènements, logos,...) A422. Tests et évaluation d'outils commerciaux avec les collectifs</p>			
<p>A43. Accompagnement de l'extension du service dans d'autres zones ; A431. Accompagnement d'enquêtes pour définir les plans de zonage des autres zones A432. Réalisation des plans de zonage dans les autres zones ;</p>			
<p>A51. Capitalisation de l'expérience A511. Actualisation et publication des guides de procédures A512. Diffusion des outils de capitalisation</p>	<p>Autorités : élus, ministères, DEPV COPOM (bureau et/ou Conseil d'administration) Gret =chef de projet, animateur, assistant technique Stage + missions expertise siège Véhicule, supports de communication; frais d'organisation d'ateliers Coûts :</p>	<p>Actes des ateliers (ou CR); Rapports d'études ; Bilans à échéance régulières;</p>	<p>Les opérateurs sont transparents sur leurs modalités de travail et de gestion; Les Mairies ont les moyens humains et la disponibilité pour investir le champ du contrôle des actions mises en œuvre sur son territoire; Les acteurs du secteur sont disponibles pour partager sur leurs pratiques et participer aux ateliers;</p>
<p>A52. Etudes d'impacts; renforcement du suivi/contrôle A521. Réalisation d'une enquête à mi parcours et d'une évaluation finale ex-post A522. Accompagnement des mairies et du DEPV pour le suivi et la consolidation des bases de données;</p>			
<p>A53. Ateliers d'échanges intercommunes A531. Réalisation de deux ateliers d'échanges intercommunes pour partager les expériences A532. Visites entre quartiers - stimulation des échanges entre collectifs ;</p>			

Annexe 1 – CV

MARIE GUILLAUME

		CHEF DE PROJET	
ORGANISATION		GRET	
NOM		GUILLAUME MARIE	
POSTE		Assistante technique	
DATE DE		25/10/1985	
NAISSANCE			
ANNÉES		4 ans	
D'EXPÉRIENCE			
NATIONALITY		French	
MEMBERSHIP		GRET	

COMPÉTENCES CLÉS

Marie Guillaume est ingénieur, diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges (Ensil, France) de spécialité eau et environnement, option « déchets ». Elle a des compétences dans le domaine de l'assainissement liquide, en milieu semi-urbain (bourgs ruraux) et urbain. Elle appuie des opérateurs à mettre en place des activités de ventes de toilettes, ainsi que des acteurs informels comme les vidangeurs à proposer un service de qualité. Elle a réalisé des études socio-économiques et d'analyses des pratiques, des études techniques et financières afin d'évaluer la rentabilité des services d'assainissement. Après 6 mois passés au Sénégal pour l'élaboration du Plan Directeur d'Assainissement solide et liquide dans la commune de Diawara, elle travaille depuis 2010 au Gret à Madagascar en tant que responsable du volet assainissement et en assistance technique aux chefs de projet.

- **Etude de faisabilité socio-économique, technique et financière** : études d'analyse de la demande, dimensionnement de solutions techniques d'assainissement basée sur la demande et la capacité et volonté à payer, développement d'outils d'étude financière ;
- **Conception, Suivi, Mise en œuvre de stratégie et de projet, Développement de stratégie de communication** : guide de procédure, mise en œuvre de stratégie, appui aux chefs de projets, appui aux opérateurs privés, conception de projets, élaboration et mise en œuvre de stratégies de marketing et d'Information Education Communication ;
- **Recherche et capitalisation**: publication sur les critères de choix des techniques d'assainissement et sur les expériences sur l'accès des ménages aux toilettes à Madagascar, ainsi que l'encadrement d'une étude sur la gestion des déchets dans un bourg rural à Madagascar.

DIPLÔMES

Institution	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Limoges (Ensil) - France
Date	2005-2009
Spécialité	Eau et environnement, option « déchets »
Diplôme obtenu	Diplôme d'ingénieur en Eau et Environnement

Institution	Lycée Saint-Stanislas, Nantes
Date	2003-2005
Spécialité	Physique Chimie (classes préparatoires aux grandes écoles)

Institution	Lycée Notre-Dame, Saint-Nazaire
Date	2003
Spécialité	Scientifique
Diplôme	Baccalauréat

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Date	de janvier 2010 à aujourd'hui
Lieu	Antananarivo, régions du Vakinankaratra et de l'Atsinanana, Madagascar
Clients	UE, AFD, Fondation Suez Eau pour tous
Position	Assistante technique en assainissement
Description	<ul style="list-style-type: none">- Montage de projets de terrain à Madagascar (assainissement liquide et solide) ;- Elaboration de la stratégie en assainissement liquide du Gret à Madagascar ;- Appui méthodologique et technique aux chefs de projets sur la thématique assainissement (programmes Méddea et Miasa), développement d'une stratégie pérenne d'accès des ménages aux toilettes, travaille sur l'ensemble de la filière assainissement, développement d'outils et de supports d'IEC et de marketing ;- Appui aux opérateurs économiques dans le secteur de l'assainissement.

Date	Mars à Avril 2010
Date	Février à Septembre 2010
Lieu	Madagascar
Date	Octobre 2009 à décembre 2009
Lieu	France
Date	Avril à septembre 2009
Lieu	Sénégal
Date	Octobre 2007 à mars 2008
Lieu	Burkina Faso, Ziniaré
Client	Région Limousin
Poste	Stagiaire
Description	Etude en vue du positionnement du volet hydraulique du Partenariat Pluriannuel Limousin Oubirtenga
	– Dimensionnement de solutions techniques, – Participation à la rédaction du Plan Directeur d'Assainissement (PDA)
Date	Juin à août 2007
Lieu	Argentine
Client	Commune de Maipú
Poste	Stagiaire
Description	– Enquêtes auprès des acteurs de la gestion des déchets ménagers ; – Inventaire de la gestion des déchets de la ville de Maipú.

Date	Juillet à août 2006
Lieu	Niger
Client	Association Chlorophylle
Poste	Stagiaire
Description	Inventaire des activités d'assainissement mises en place, test de méthode de compostage

PUBLICATIONS

- Guillaume M., décembre 2012, *L'émergence des Diotontolo, magasins franchisés de toilettes, Antananarivo*, Gret, décembre 2012.
- Monvois J., Gabert J., Frenoux C., Guillaume M., décembre 2010, *Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide*, pS-Eau, PDM, SMC, 136 p.
- Guillaume M., septembre 2009, *Rapport de stage : réalisation d'un document de planification de l'assainissement (PDA) dans la commune de Diawara (Sénégal)*, Gret, Ensil, 89 p.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Langue	Niveau	Lu	Parlé	Ecrit
Français	Langue Maternelle	1	1	1
Anglais	Professionnel	2	3	3
Espagnol	Professionnel	2	2	2

1=niveau excellent; 5 = niveau rudimentaire

AUTRES COMPÉTENCES


Informatique	Office : Word, Excel, Powerpoint, MS Project Logiciels pro : Sphinx, Sketchup
---------------------	--

CERTIFICATION


Je, soussignée Marie Guillaume, certifie l'exactitude de ces données qui reflètent mes qualifications et mon expérience professionnelle.

Signature:

Date: 15/11/13



ALICIA TSITSIKALIS

		EXPERT SERVICES URBAINS (GESTION DES DÉCHETS, ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE)	
ORGANISATION		GRET	
NOM		TSITSIKALIS Alicia	
POSTE		Chargée de mission	
DATE DE		26/10/1982	
NAISSANCE			
ANNÉES		7 ans	
D'EXPÉRIENCE			
NATIONALITÉ		Française & grecque	
EMPLOYEUR		GRET	

COMPÉTENCES CLÉS

Alicia Tsitsikalis est socio-économiste, diplômée de l'Institut des Etudes Politiques de Paris (Sciences-Po). Elle est aussi titulaire d'un Master II de « Développement industriel et évaluation de projets » (IEDES). Elle est spécialisée dans le développement économique et le domaine de l'environnement et de l'assainissement en milieu urbain et semi-urbain. Ses domaines d'expertise portent sur : l'analyse économique des filières d'assainissement, de gestion des déchets et de valorisation ; l'analyse et la structuration des groupements et petits opérateurs ; les études de synthèse transverses ; la gestion et l'évaluation de projets. Après avoir travaillé 3 ans en Mauritanie sur la mise en place et le développement d'une filière de valorisation des déchets plastiques par des petits opérateurs locaux (coopératives féminines), elle a pris ses fonctions de chargée de mission puis de chargée de projets au département Ressources Naturelles et Services Essentiels pour lequel elle réalise des missions d'expertise, de montage et de suivi de projets et de prospection dans les domaines de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et sur la gestion des déchets.

- **Etudes institutionnelle et gestionnaire** : Etudes institutionnelles, diagnostics préliminaires, études de marché, analyses économiques, enquêtes socio-économiques, participation du secteur privé, études tarifaires, modélisations financières, plans d'affaires ;
- **Montage, gestion, suivi, Evaluation de projet** : études préliminaires, dossiers de financement, processus de négociation, programmation d'activités, guide de procédure, de suivi-évaluation, étude d'impact ;
- **Recherche et capitalisation**: publication sur l'appui aux petites entreprises et capitalisation d'expériences sur le recyclage plastique, organisation de séminaires ;
- **Appui à la structuration de groupements et petits opérateurs** : création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), organisation de formations, analyses institutionnelle et organisationnelle, gouvernance, dispositifs multi-acteurs ;

Thématiques : Eau potable, assainissement, gestion des déchets solides, recyclage et valorisation, appui aux filières d'assainissement et de gestion des déchets, milieu urbain et semi-urbain, appui aux opérateurs privés, BDS ;

PAYS OU L'EMPLOYÉ A TRAVAILLÉ

Russie, Zambie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Madagascar, RDC, Congo, Cambodge, Laos, Haïti, Territoires Palestiniens ;

AFFILIATION A UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE

- Membre de l'association GRET, Professionnels du développement solidaire, 45bis av. de la Belle Gabrielle, 94 736 Nogent-sur-Marne, France.
- Membre d'Experts Solidaires, Domaine de Lavalette, 859 Rue Jean-François Breton 34093 - Montpellier, Cedex 5, +33 (0)4 67 61 29 48

DIPLÔMES

Institution	Université Paris I Panthéon-Sorbonne, IEDES
<i>Date</i>	2006
<i>Spécialité</i>	Développement industriel et évaluation de projets
<i>Diplôme obtenu</i>	Master II-Pro

Institution	Institut des Etudes Politiques (IEP) Paris
<i>Date</i>	2002-2005
<i>Spécialité</i>	Métiers du développement
<i>Diplôme</i>	Master « Carrières internationales »

Institution	Moscow State University (Russie)
<i>Date</i>	2003
<i>Spécialité</i>	
<i>Diplôme</i>	2 ^{ème} année de la faculté d'administration d'Etat

Institution	Lycée Henry IV (Paris, 6 ^{ème} arrt)
<i>Date</i>	2001
<i>Spécialité</i>	Hypokhâgne B/L

AUTRES COMPÉTENCES

Informatique

Bureautique : Suite office, Access + MS Project

Logiciels pro : CIEL Compta, Adobe Photoshop, Sphinx.,

Formations diverses

- Formation sur la conduite de diagnostics institutionnels (2010)
- Formation « Manager à distance » (2011)
- Formations « Prise de parole en public » & « Animer une réunion » (2011)
- Formation de formateurs (2012)
- Montage de projets Europaid – PRAG 2013 (2013)

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

PROJETS

Date	De septembre 2009 à aujourd'hui
Lieu	Paris, France
Clients	Bailleurs & partenaires divers (AFD, UE, Fondations privées (Veolia, Bill& Melinda Gates, Fondation PPR, Fondation Ensemble,...)
Type	GRET - Département Ressources Naturelles et Services Essentiels - Département Politique sociale et citoyenneté
Position	Chargée de mission puis de projets (2013)
Description	Montage de projets de terrain (Mauritanie, Cambodge, Burkina Faso, Madagascar, Haïti, Congo Brazzaville) et recherche de financements Suivi-évaluation de projets ; appui méthodologique et technique (projets de gestion des déchets, de recyclage plastique (Mauritanie, Haïti)) Expertise sur les projets d'appui aux opérateurs économiques dans les secteurs de l'eau potable et d'assainissement (Cambodge, Madagascar) Missions courtes d'expertise interne et externes Recherche/ capitalisation

Date	De Mars 2012 à aujourd'hui
Lieu	Haïti – Port-au-Prince
Client	Union Européenne
Type	GRET – Projet de Gestion des déchets managers (JEFAKAF)
Poste	Appui base-arrière + missions courtes
Description	Objectif du projet : Tester et valider des dispositifs durables et concertés de pré-collecte des déchets solides dans 3 quartiers de Port-au-Prince ; Budget : 685 000 € ; Conception, programmation; Coordination et appui technique auprès de l'équipe et des partenaires (SNELAK, commune de Port-au-Prince associée).

Date	De Juillet 2012 à aujourd'hui
Lieu	Sénégal, Régions de Tambacounda et Matam, communes de Diawara et d'ourossogui
Client	Union Européenne
Type	GRET –
Poste	Appui à la maîtrise d'ouvrage communale – missions courtes
Description	Objectif des projets : Mettre en place des plans d'actions environnementaux et de gestion des déchets ; Budget : 300 000 € ; Conception, programmation; Coordination et appui technique auprès des deux communes partenaires pour la réalisation de stratégies concertées de gestion des déchets ménagers et d'assainissement dans 2 villes secondaires (petits centre de 10 à 25 000 habitants) ;

Date	De Avril 2010 à mars 2013
-------------	---------------------------

Lieu	Mauritanie – Région du Brakna, communes de Aleg, Boghé et Maghtalahjar
Client	Union Européenne
Type	GRET – Projet de Gestion concertée des déchets ménagers (GECODEM)
Poste	Appui base-arrière + missions courtes
Description	Objectif du projet : Mettre en place des dispositifs concertés de gestion des déchets ménagers dans 3 petites villes du Brakna ; Budget : 424 000 € ; Conception, programmation; Coordination et appui technique auprès des trois communes partenaires pour la réalisation de stratégies concertées de gestion des déchets ménagers dans 3 villes secondaires (petits centre de 10 à 25 000 habitants) ;

Date	De septembre 2009 à mars 2013
Lieu	Mauritanie - Nouakchott
Client	Agence Française de développement
Type	GRET – 2 ^{ème} phase du Projet Zazou
Poste	Appui base-arrière + missions courtes
Description	Appui stratégique, technique et institutionnel ; planification; relations avec les bailleurs et recherche de financements;

Date	Décembre 2006 – Juillet 2009
Lieu	Mauritanie – Nouakchott
Client	Union Européenne, Organisation Internationale de la Francophonie, Fondation Véolia
Type	GRET – Projet Zazou d’assainissement et de création de revenus par la création d’une filière de recyclage de déchets plastiques ;
Poste	Responsable de projet
Description	Gestion, mise en œuvre, programmation, suivi-évaluation et capitalisation du projet (~ 711.000 euros sur 3 ans ; équipe de 11 personnes) ; construction, gestion et organisation d’unité de recyclage ; organisation de formations, de plaidoyers auprès des autorités, d’un séminaire international ;

ETUDES /EXPERTISES

Date	Juin 2013 – Août 2013
Lieu	Cambodge –
Client	Banque Mondiale – Water and Sanitation Program (WSP)
Type	GRET – Etude « Services d’appui aux opérateurs d’eau au Cambodge »
Poste	Experte Services d’appui aux entreprises, Suivi et monitoring
Description	Design des outils de formation en gestion, des outils de monitoring des performances des opérateurs et du programme ; appui sur la stratégie

	marketing du programme ;
--	--------------------------

Date	Avril 2013
Lieu	Dolisie, Congo
Client	UE
Type	GRET – Projet PROMAISS –appui à la Commune de Dolisie (200000 hbts) pour une stratégie de gestion des déchets ménagers ;
Poste	Mission courte et appui ponctuel
Description	Analyse des options techniques et économiques du dispositif, propositions de modalités de gestion et de contractualisation avec la commune ;

Date	Septembre 2012 – Mars 2013
Lieu	Territoires palestiniens–
Client	AFD
Type	GRET – Evaluation Ex-Post des projets de « Job creation (3002-3007) in palestinian territories »
Poste	Expert analyse services sociaux de base (Equipe de 5 personnes)
Description	Outils d'enquêtes de 87 micro-projets ; base de données, mission terrain ; Analyse qualitative d'une 15aine de micro-projets sur les approches méthodologiques ; Participation à la rédaction des rapports ;

Date	Septembre 2011 – Juin 2012
Lieu	Cambodge –
Client	Banque Mondiale – Water and Sanitation Program (WSP)
Type	GRET – Etude « Etude sur l'expansion de la participation du secteur privé de l'Eau et de l'Assainissement »
Poste	Expert analyse de filières
Description	Analyse des aspects filières : approvisionnement en intrants, fournisseurs, services d'appui aux entreprises, modèle économique ;

Date	Juin 2011 – Octobre 2011–expertise courte
Lieu	Phnom Penh, Siem Reap et Kampot, Cambodge
Clients	Bill and Melinda Gates Foundation
Type	GRET / Etude “ Landscape Analysis and Business Model Assessment in Faecal Sludge Management: extraction and Transportation Models in Asia” (Analyse de la gestion des boues de vidange
Position	Expert analyse de filières
Description	Appui technique. Coordination des enquêtes ménages (3 villes, 1320 questionnaires) et opérateurs. Outils d'enquêtes. Analyse des modèles d'entreprises de vidange. Rédaction rapport final Organisation Atelier de restitution

Date	Octobre 2011-novembre –expertise courte
Lieu	Paris, France
Client	Bill and Melinda Gates Foundation
Type	GRET / Etude “ Landscape Analysis and Business Model Assessment in Faecal Sludge Management: extraction and Transportation Models in Asia” (Analyse de la gestion des boues de vidange
Position	Expert gestion des services urbains, analyses économiques et financières
Description	Consolidation des bases de données des enquêtes ménages et des modèles d’entreprises de vidange des 10 pays ayant réalisé l’étude (Asie et Afrique) ; Constitution d’une base de données de 13000 entrées sur les ménages et de 130 entrées détaillées sur les opérateurs ; Analyse statistique transversale et recommandations

Date	Décembre 2010 (2 sem)–Mission courte
Lieu	RDC, Kinshasa
Client	ONG Lizadeel (association locale)
Type	GRET
Poste	Développement économique et gestion
Description	Appui technique pour l’identification et la mise en place d’activités génératrices de revenus pour pérenniser l’activité des kiosques juridiques et d’assistance sociale pour les femmes victimes de violences.

Date	Novembre 2010 (1 mois)
Lieu	Madagascar, Antananarivo, Antsirabe, Foulpointe
Client	Union Européenne - MEDDEA program
Type	GRET – “Programme MEDDEA d’accès à l’eau potable et à l’assainissement / Projet Rhyvière d’électrification rurale par la mise en place de centrales hydro-électriques
Poste	Mission courte
Description	Appui méthodologique sur la formation en gestion des opérateurs d’eau potable et d’énergie; Eléboration d’un plan de formation Prospection de projets de gestion des déchets (Ambohibary, Foulpointe), diagnostics sectoriels succincts.

Date	Juillet 2010 – Juin 2012
Lieu	Cambodge – Phnom Penh et Kampot
Client	KWS/SEDIF – WSP
Type	GRET – MadEau, DPSP programs
Poste	Appui méthodologique et expertise courtes
Description	Préparation d’un guide de formation des formateurs sur la gestion technique de mini-réseaux d’eau potable; Diagnostic des petits opérateurs privés locaux à Kampot (demande &

	offre), appui technique à la régie des eaux de Kampot (40 000 habitants)
Date	Février 2010 & décembre 2011
Lieu	Burkina Faso
Client	ADAE (Association locale) – Association pour le Développement des Adductions en Eau Potable ;
Type	GRET
Poste	Plusieurs missions courtes
Description	Missions de prospection sur des projets d'accès à l'eau potable en milieu semi-rural, d'assainissement et sur la gestion des déchets ; Montage d'un dossier sur l'assainissement en milieu périurbain de Bobo-Dioulasso ;

RECHERCHE / CAPITALISATION

Date	De mai 2011 à aujourd'hui
Lieu	Burkina Faso
Client	Agence Nationale de la recherche -
Type	GRET – projet de recherche « Action locales et politiques publiques dans les secteurs de l'Eau et du Foncier : études de cas sur le Burkina, le Bénin et le Niger »-APPI en partenariat avec le Lereps (laboratoire de Toulouse)
Poste	Chargée d'une étude de cas sur l'expérience de l'ADAE et de la Fédération des Associations d'Usagers de l'Eau de la région des Hauts-Bassins dans le contexte de la réforme ;
Description	Analyse des arrangements institutionnels, du niveau local au national d'une initiative de gestion originale alliant approche communautaire mutualisée et professionnalisation d'acteurs locaux. Enquêtes qualitatives (30aine de pers) ; participation aux ateliers d'échanges ; Cadrage et encadrement d'un stage de capitalisation ; Encadrement d'étudiants pour la production d'un guide opérationnel sur la construction des politiques publiques dans les Etats fragiles ;

Date	De juillet 2010 à Juillet 2013
Lieu	Haïti, Port-au-Prince, Cité Soleil, quartiers de Drouillard et Bois-Neuf
Client	Agence Nationale de la recherche
Type	GRET – Projet de recherche-action « gestion décentralisée des déchets ménagers en Haïti »- GEDEAH porté par le Cefrepade en partenariat avec l'INSA de Lyon, l'Ensil, l'Université Quisqueya, la Faculté d'Agronomie et l'Athlétique d'Haïti ;
Poste	Appui sur la gestion de projets et l'analyse des acteurs

Description	<p>Le projet porté par le Cefrepade et l'INSA de Lyon vise à mettre en place des solutions décentralisées de gestion des déchets à travers une plateforme de tri et de compostage autonome dans 2 sous-quartiers de Port-au-prince.</p> <p>Appui technique et analyse des acteurs. Réalisation d'un diagnostic des pratiques, attentes et perceptions des populations (enquête auprès de 200 ménages) ;</p> <p>Appui méthodologique ;</p> <p>Participation à l'atelier de clôture et formations des opérateurs sur le montage de projet et le suivi-évaluation ;</p>
--------------------	--

Date	Février- juillet 2006
Lieu	France – Paris
Client	GRET
Type	Capitalisation
Poste	Chargée d'étude
Description	<p>Analyse des projets du Gret en appui à des petites et moyennes entreprises; typologie des approches;</p> <p>Contribution à la revue électronique "Services d'appui aux entreprises" (traduction de documents de référence de l'anglais au français); (www.gret.org/ressource/bds.asp)</p>

Date	Septembre 2004 à Février 2005
Lieu	Zambie, Lusaka
Client	Ambassade de France, Service de presse
Type	Chargée de communication
Poste	Assistante à l'Attachée de presse (stage)
Description	<p>Revue de presse (Zambie et Malawi), rédaction de notes et télégrammes diplomatiques, organisation d'évènements (newsletter, émission radio), relations avec les journalistes ;</p>

COMMUNICATION & SÉMINAIRES

Animation d'ateliers/ séminaires :

- Communication « Arrangements locaux autour d'un déchet devenu ressource » ; Colloque international « Prévention et Gestion durable des déchets » organisé par l'Université du Maine, Le Mans, Nov 2012.
- Frenoux C., Tsitsikalis A., « Petits opérateurs privés de gestion des boues de vidange au Cambodge, entre efficience du marché et besoins de régulation pour un assainissement durable », Conférence Internationale sur la gestion des boues de vidange, Durban, Octobre 12.
- Présentation « Ingénierie institutionnelle et l'appui aux autorités locales, cas de deux projets en Mauritanie » ; Présentation au Forum Urbain de Naples dans un évènement intitulé

« Décentralisation et Services de base » organisé par le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires ; Septembre 2012 ;

- Organisation d'un Atelier intitulé « Gestion intégrée ou désintégrée des déchets : réconcilier les échelles et les acteurs » ; Juin 2012, Nogent sur Marne ; + publication en cours des actes ;
- Animation sur trois jours d'un atelier « Gestion des déchets » dans le cadre des ateliers du réseau Projection de jeunes professionnels, Ouagadougou, Mars 2010 ; 70 personnes ;

PUBLICATIONS & ARTICLES

- Tsitsikalis A., 2008, *Le GRET et l'appui aux petites entreprises*, GRET, Coll. Etudes et travaux, 72 p.
- Tsitsikalis.A., octobre 2011, *Recyclage des déchets et développement durable, l'émergence d'une « filière sociale » de collecte et de traitement de déchets peut-elle contribuer au développement durable dans les villes du Sud ?*, GRET, Coll. Coopérer aujourd'hui n°74, 72p.
- Frenoux C., Tsitsikalis A. « Mutualisation des fonds et gestion partagée : l'expérience de la Fauereb dans la région des Hauts Bassins (Burkina Faso » in Naulet F., Etienne J., Repussard C., « Financer les services d'eau potable dans les petites agglomérations via des opérateurs privés locaux », GRET Collection Débats et Controverses n°4, avr. 2011, 3p.
- « Regards croisés sur la valorisation des déchets dans les pays en développement », 1p, Revue LEF, décembre 2011
- Tsitsikalis A., 2010, "Pour une gestion partagée de l'eau entre associations d'usagers, l'exemple de la Fédération des usagers de l'eau dans la région de Bobo-dioulasso", Lettre du Pseau, n°62, pp.6-8

ENSEIGNEMENTS

2^{ème} Semestre 2013 : Cours de Management de projets de développement pour les masters 1 du master intitulé « Expertise en populations et développement », Université Paris Descartes, Paris 13 ;

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Langue	Niveau	Lu	Parlé	Ecrit
Français	Langue Maternelle	1	1	1
Grec moderne	Bilingue	1	1	1
Anglais	Professionnel	2	2	2
Russe	Professionnel	2	2	3
Arabe	Scolaire	5	5	5

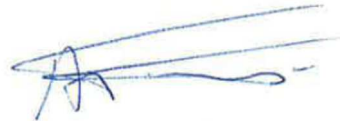
1=niveau excellent; 5 = niveau rudimentaire

CERTIFICATION

Je, soussignée Alicia Tsitsikalis, certifie l'exactitude de ces données qui reflètent mes qualifications et mon expérience professionnelle.

Signature:

Date: 30/10/2013

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a few vertical ones, appearing to be a stylized name.